

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR PHILIPPE RIAT, DÉPUTÉ (GROUPE VERTS ET CS-POP) INTITULÉE « FOOTBALL SCOLAIRE ET CRÉDIT SUISSE : INCOMPATIBILITÉ ? » (N°3260)

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Le soutien d'une banque aussi critiquée que Crédit Suisse à un tournoi cantonal de football scolaire est-il pertinent ?

Le tournoi cantonal de football scolaire, organisé par l'Office des sports en collaboration avec l'Association jurassienne de football, est intégré au « championnat officiel de football scolaire de la Suisse », organisé par l'Association suisse de football et soutenu financièrement par l'un de ses sponsors, en l'occurrence Crédit Suisse SA. Il s'agit donc d'une manifestation nationale comportant des finales cantonales et une finale nationale regroupant des équipes de chaque canton. Le tournoi cantonal jurassien de football scolaire permet donc de qualifier les équipes jurassiennes qui vont représenter la République et Canton du Jura à la finale nationale qui a lieu à Bâle, chaque année, durant le mois de juin.

Dans le détail, chaque organisateur d'un tournoi cantonal est tenu de respecter un cahier des charges établi par l'Association suisse de football. Celui-ci demande, par exemple, d'utiliser une terminologie définie pour toutes les communications et publications. Le terme « Crédit Suisse Cup » doit ainsi être mentionné dans l'intitulé du tournoi. En contrepartie, l'Association suisse de football prend en charge environ les deux tiers des coûts d'organisation du tournoi cantonal jurassien, ainsi que la totalité des frais d'organisation de la finale suisse.

Il est à relever que le tournoi cantonal jurassien connaît un engouement extraordinaire avec plus de 2'500 élèves allant de la sixième année primaire jusqu'à la onzième année secondaire. Le tournoi cantonal jurassien de football scolaire constitue un événement sportif de l'année scolaire attendu par de très nombreux élèves. Ce tournoi leur permet ainsi de pratiquer une activité sportive en équipe en dehors des horaires de l'école. Il se crée ainsi une certaine émulation autour de cette manifestation sportive.

La participation des élèves jurassiens au « championnat officiel de football scolaire de la Suisse », chapeauté par l'Association suisse de football, est pertinente et s'inscrit dans le programme des journées cantonales de sport scolaire facultatif du Jura. Par contre, il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur la politique de sponsoring de l'Association suisse de football. Grâce aux sponsors de l'Association suisse de football, dont fait partie Crédit Suisse SA, une aide financière est octroyée aux tournois cantonaux. Sans ces apports financiers, la pérennité du « championnat officiel de football scolaire de la Suisse », notamment des tournois cantonaux, serait remise en question.

2. L'implication de Crédit Suisse dans une telle manifestation n'est-elle pas contradictoire avec l'urgence climatique et les valeurs défendues par l'école jurassienne ?

Le Gouvernement ne le pense pas. En effet, selon l'article 3 de la loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11), l'école poursuit plusieurs missions. Parmi celles-ci, le développement des aptitudes intellectuelles, manuelles et physiques figure au premier plan des buts de l'école.

Les journées cantonales de sport scolaire facultatif, dont le tournoi cantonal de football scolaire représente la manifestation la plus importante, participent directement à l'objectif du développement des aptitudes physiques. Par ailleurs, ce tournoi donne l'occasion à de nombreux élèves qui ne sont pas membres d'une entité sportive de pratiquer une activité sportive scolaire collective. Cet aspect collectif est important dans le cadre de l'école car cela permet aux élèves d'expérimenter certaines valeurs sportives telles que le respect des règles, le fair-play et l'esprit d'équipe.

Il va de soi que l'école doit également préparer les élèves à exercer activement leur rôle dans la société. Cela passe par le développement de l'esprit critique et la compréhension des grands enjeux actuels et futurs, dont la protection de l'environnement et du climat fait partie. L'école jurassienne y est bien entendu sensible. Ces thématiques ont régulièrement l'occasion d'être abordées dans le cadre de l'enseignement d'autres disciplines que l'éducation physique et sportive.

3. L'organisation d'un tournoi de football cantonal ne peut-elle pas se concevoir dans le canton du Jura sans sponsoring ?

Il conviendrait donc de compenser cette perte financière en ajoutant environ 21'000 francs au budget de l'Etat pour organiser un tel tournoi.

Selon les explications fournies en réponse à la question 1, le fait de renoncer à l'appellation « Crédit Suisse Cup » aura pour conséquence principale de sortir le tournoi cantonal jurassien de football scolaire du « championnat officiel de football scolaire de la Suisse ».

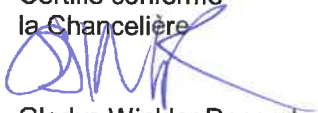
Ce qui aura les incidences suivantes :

- pas d'équipes jurassiennes représentant le canton lors de la finale nationale ;
- pas de participation financière de l'Association suisse de football pour l'organisation du tournoi cantonal jurassien de football scolaire.

Delémont, le 28 avril 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt